

Questions orales

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la question des prix de détail du mazout et de l'essence dépasse la prémisse de cette question. Je ne souscris d'ailleurs pas à cette prémisse. En fait, le marché est façonné par toute une série de différents facteurs et pas seulement par ceux dont parle le député.

[Français]

LE PAIEMENT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE PAR LES
DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS—L'IMPACT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il est bien connu que les distributeurs indépendants amènent une certaine concurrence sur le marché, et le fait qu'on leur ait enlevé la perception de la taxe et qu'on les oblige à payer la taxe avant même d'avoir vendu l'essence leur crée un problème de *cash-flow*. C'est pourquoi je demande à nouveau au ministre pourquoi le gouvernement a pris cette décision de leur enlever la perception de la taxe et pourquoi il a obligé les distributeurs indépendants à payer, avant même d'avoir vendu l'essence, la taxe que le gouvernement a augmentée; cela leur enlève la possibilité d'être plus concurrentiels. Pourquoi le gouvernement a-t-il fait cela?

[Traduction]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député sait pourquoi le gouvernement a apporté cette modification. C'est pour s'assurer que nous n'aurons plus de problèmes avec la perception des recettes, car il y avait clairement des fuites dans la perception de la taxe. Cela n'avait rien à voir avec la prémisse qu'il fait valoir.

* * *

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES
RESSOURCES

LES SERVICES RENDUS À LA POPULATION

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire fait suite à celles qu'on a posées cet après-midi au président du Conseil du Trésor. Le ministre ne reconnaît-il pas que dans tout pays souverain et développé qui se respecte, il existe certains services qui doivent être normalement confiés à la Fonction publique et non pas au secteur privé, notamment en ce qui a trait aux trois directions discutées?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Encore une fois, monsieur le Président, je n'ai qu'à répondre...

M. Gauthier: Les conservateurs sont divisés. Branchez-vous, les gars!

M. Allmand: Je pensais qu'ils étaient tous solidaires.

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

M. de Cotret: Monsieur le Président, à la suite des études poussées effectuées par le groupe de travail sur l'examen des programmes, nous nous efforçons d'examiner toutes les solutions proposées pour voir s'il n'existe pas une meilleure façon

d'utiliser l'argent des contribuables. Voilà ce que nous avons fait en l'occurrence. Dans quelques cas, nous avons eu des entretiens avec le secteur privé. C'est en somme ce que nous faisons. Nous nous efforçons de mieux utiliser l'argent des contribuables que ne l'a fait le gouvernement précédent pendant plus de 20 ans.

* * *

[Français]

LES PENSIONS

LE REMBOURSEMENT DE CERTAINS RETRAITÉS—LA POSITION
DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et elle concerne l'action du gouvernement vis-à-vis de l'inclusion des pensions comme revenu gagné.

Le 5 décembre dernier, le ministre a annoncé qu'il y aurait des modifications aux règlements se rapportant aux retraités. Monsieur le Président, plus de trois mois se sont écoulés et les réclamants n'en connaissent pas plus. Combien de temps encore doivent attendre ces retraités avant que le ministre ne mette fin à cette confusion et ne présente des projets de loi pour payer ces prestataires?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en décembre, j'ai effectivement annoncé deux mesures plus particulières, l'une concernant les prestataires qui prenaient leur retraite après 1986. Nous avons dit à ce moment-là que l'on tiendrait compte de la «requalification». Pour les autres, avant 1986, nous avons mis en place un guide pour les centres d'emploi que nous avons dû remettre en étude parce qu'il était excessivement compliqué et difficile d'application. Nous sommes actuellement à réviser ce guide et nous déposerons un projet de loi le plus rapidement possible.

• (1450)

[Traduction]

ON DEMANDE UN RETOUR À LA SITUATION D'AVANT 1986

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la confusion règne en maître dans les bureaux d'assurance-chômage où des milliers de personnes en retraite anticipée se sont rendues pour toucher leur dû. Avec sa déclaration, le ministre a encore embrouillé la situation. Va-t-il cesser ses fadaïses et ses manigances et tirer sans plus tarder les choses au clair? Pourquoi n'avoue-t-il pas simplement que nous allons revenir à ce qui existait avant le 5 janvier 1986?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député veut que je dise qu'on va revenir à la situation d'avant 1986, il n'en est absolument pas question. J'ai été très clair sur cela. Les gens qui ont pris leur retraite après 1986 doivent se «requalifier» et à ce moment-là, nous allons considérer qu'ils sont admissibles à l'assurance-chômage.